

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET

de la Délibération

**EGLISE
SAINT-JOSEPH :
RESTAURATION
DES TOITURES ET
MISE EN
SECURITE DU
CLOCHER
AVENANTS AUX
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE
M. LE BARON à M. MARCHAND
M. DERRIEN à M. MOUHAOU
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

Absent

M. BONHOURE

EGLISE SAINT-JOSEPH : RESTAURATION DES TOITURES ET MISE EN SECURITE DU CLOCHER AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

La tranche ferme du marché de travaux a été exécutée, la tranche conditionnelle 1 est en cours de réalisation.

Un traitement anti mousse de la toiture de la nef et des bas côtés a été demandé à l'entreprise DAVY titulaire du lot couverture par le maître d'ouvrage. Le montant de ces travaux est de 638.32 € HT soit 763.43 € TTC. Une fuite d'eau et l'état du zinc ont rendu nécessaire la réfection de la noue du transept versant nord qui s'élève à 5 993.77 € HT soit 7 168.55 € TTC. Ces travaux nécessitent la passation d'un avenant d'un montant de 6 632.09 € HT soit 7 931.98 € TTC.

De plus, en cours de réalisation du chantier, divers travaux sont apparus comme inéluctables :

- le nettoyage des reins de voûte pour enlèvement de fientes de pigeon comprenant la réalisation manuelle pour repiquage à l'avancement, le coltinage et l'évacuation aux décharges,
- la mise en sécurité d'une colonne d'angle sous corniche de la tour clocher,
- la confortation des parements de l'assise de sous-corniche sur la tour clocher pour sécurisation ,
- la restauration à neuf d'une colonne d'angle fracturée en partie haute du clocher sous les corniches

Ces divers travaux nécessitent la passation d'un avenant de 17 215.77 € HT soit 20 590.06 € TTC avec l'entreprise QUELIN, titulaire du lot maçonnerie

La commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2008 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Nous vous proposons :

- d'accepter les avenants à intervenir avec les entreprises DAVY et QUELIN,

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH